

Cahier des charges de la mastérisation : un nouveau coup dramatique contre l'école publique et ses personnels

La mastérisation doit être abandonnée

Mardi 16 mars 2010, le ministre a présenté le projet le cahier des charges de la « formation mastérisée » qu'il veut mettre en place à la rentrée 2010, lors d'une table ronde en présence de toutes les organisations syndicales.

Ce cahier des charges de la formation des reçus aux concours 2010 mastérisés supprime toute référence aux IUFM et à l'année de formation comme fonctionnaire stagiaire. Il transfère la responsabilité de l'Etat en matière de formation sur les établissements et les enseignants eux mêmes.

Les nouveaux recrutés devront assurer leur formation hors temps de service sous la forme d'actions individualisées et de modules de formation à distance.

Des rencontres régulières avec leur tuteur devront également avoir lieu en dehors du temps de service, alourdissant considérablement leur charge de travail de la première année.

Les écoles, collèges et lycées deviendraient des antennes du système de formation sans formateur dans lesquelles chaque stagiaire recevra des actions de formation en fonction des possibilités de l'établissement dans lequel il aura été affecté.

C'est la fin de l'égalité des droits inscrite dans le statut de la Fonction publique. Dans les écoles les directeurs, déjà écrasés de travail, seront inévitablement mis à contribution.

En ne fixant aucune durée de formation, aucune obligation réglementaire réelle, le projet d'arrêté renvoie à chaque recteur la responsabilité de bricoler des actions de formations éparses en fonction des maigres moyens dont il dispose, et à chaque université le choix du type d'action de formation qu'elle prendra en charge ou non. Le ministère inclut même les établissements d'enseignement supérieur privés.

Il confirme que les fonctionnaires stagiaires feraient un service plein devant élèves dans le second degré conformément à la note de cadrage ministérielle du 25 février 2010 et seraient affectés dans le 1^{er} et le 2^d degré sur des postes « bloqués » pour le mouvement 2010.

Force Ouvrière a renouvelé sa demande de retour à une année de formation en IUFM et le retrait des décrets et circulaires de mise en œuvre de la mastérisation alors que le SNUipp et le SGEN-CFDT sont entrés dans une « discussion constructive » avec les représentants du ministre pour trouver des formes acceptables à cette destruction programmée du statut en amendant les arrêtés proposés.

Chaque circulaire et chaque arrêté du ministre rajoutent au désordre : la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation porte des coups dramatiques au fonctionnement de l'école publique.

A tous les niveaux les personnels enseignants dans les écoles, les lycées, les universités ont exprimé et continuent à exprimer leur rejet de cette contre réforme.

Pour la FNEC-FP-FO et ses syndicats nationaux il n'y a qu'une solution : revenir au système actuel de formation pendant un an en IUFM, l'améliorer et non le détruire. La mastérisation doit être abandonnée, il est encore temps avant que l'irréparable ne soit commis ! Il y a urgence.

Montreuil le 16 mars 2010

SNPREES**FO**
la force syndicaleConfédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Syndicat National F.O. des Personnels de Recherche et Etablissements d'Enseignement Supérieur

Non-remise des maquettes de « masterisation » le SNPREES-FO reçu par le cabinet de la Ministre le 9 mars 2010

Le SNPREES-FO a été reçu sur sa demande par le cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (M^{me} Moinard, conseillère sociale de la Ministre). Parmi les points abordés figurait la situation des enseignants-chercheurs qui n'élaborent pas de maquettes de masterisation.

Les universitaires constatent qu'il est impossible de délivrer un enseignement disciplinaire de qualité, une formation à la recherche par la recherche, une authentique formation professionnelle, de dispenser des préparations efficaces à des concours dans un calendrier aussi restreint et disloqué que celui fixé par les arrêtés et circulaires ministériels. C'est pour cette raison que nombre de nos collègues refusent d'élaborer ces maquettes.

Le SNPREES-FO demandait que l'indépendance des universitaires, inscrite dans leurs statuts soit respectée.

La conseillère sociale a indiqué que les collègues qui n'élaboraient pas ces maquettes ne commettaient aucune faute professionnelle, et qu'il n'y avait aucune raison de les inquiéter. Le SNPREES-FO prend acte de cette réponse : c'est librement que les universitaires peuvent décider ou non d'élaborer les maquettes.

Le SNPREES-FO communique la motion des formateurs et étudiants de l'IUFM DE FRANCHE-COMTE, Réunis en Assemblée Générale le mercredi 3 mars 2010

Les formateurs et étudiants de l'IUFM de Franche-Comté, réunis en assemblée générale ce mercredi 03-03-2010, prennent unanimement position :

pour le retrait des décrets, arrêtés et circulaires d'application de la réforme dite « mastérisation »

et appellent tous leurs collègues, tous les étudiants de l'IUFM et de l'Université, les parents d'élèves à soutenir cette revendication.

Les ministères concernés par la réforme de la formation et du recrutement des enseignants du premier et du second degré refusent de tenir compte de l'avis unanime de la communauté universitaire. La CPU (Conférence des Présidents d'Universités), la CDIUFM (Conférence de Directeurs d'IUFM), le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), la quasi-totalité des syndicats et certaines associations de parents d'élèves s'opposent, chacun à sa manière, à l'application de cette réforme. Nous pensons qu'ils ont raison. Pour notre part, nous demandons son retrait immédiat.

Nous ajoutons que l'objectif de cette réforme n'est ni de « valoriser le métier d'enseignant », ni de réformer le système de formation des enseignants, mais simplement de détruire celui en cours pour des raisons comptables et politiques. L'idée est de former un nombre élevé de diplômés, titulaires d'un master, qui constitueront une réserve de « vacataires ». Ils deviendront à court terme un alibi à la diminution drastique du nombre de postes ouverts à concours, puis celui de la suppression de ces concours et, à plus long terme, de l'éducation nationale.

Si elle s'applique, cette réforme entraînera une baisse grave du niveau de formation professionnelle et disciplinaire des futurs enseignants:

- Sur le plan professionnel, il suffit, pour s'en convaincre, de lire la circulaire aux recteurs d'académie portant sur les « dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation » publiée le 25 février dernier. En plus du fait que nulle part les IUFM n'y sont évoqués, elle charge désormais les inspecteurs et les chefs d'établissement de l'accueil et de l'« accompagnement » des stagiaires dans le cadre du 1/3 de temps de formation (actuellement, il est de 2/3).
- Sur le plan disciplinaire: un master enseignement destiné à la fois à préparer à la recherche (dans quelle discipline?), à donner une formation professionnelle, à préparer un concours, n'est pas concevable.